



Communiqué de presse du 26 mai 2016

Le droit à l'éducation pour les enfants réfugiés: le SSP exige des moyens supplémentaires pour l'enseignement et l'accompagnement

Les écoles et les enseignant-e-s doivent être davantage soutenus, afin que les enfants et les jeunes réfugiés puissent être intégrés aussi rapidement que possible dans le système éducatif. Le Syndicat suisse des services publics SSP exige que l'on mette davantage de moyens à disposition pour l'enseignement et l'accompagnement de ces enfants et ces jeunes.

En 2015, la Suisse a enregistré les demandes d'asile de 2700 requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), dont environ deux tiers ont entre 16 et 17 ans.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ainsi que la Constitution suisse stipulent que tous les enfants et les jeunes «ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement» (art. 11 Constitution fédérale). En réalité, il existe de grandes différences cantonales et communales au niveau des possibilités d'hébergement, d'accompagnement et de formation de ces enfants et de ces jeunes.

Des moyens supplémentaires sont notamment nécessaires pour l'enseignement des langues et pour les mesures de stimulation individuelle des enfants. Aujourd'hui, les écoles et les enseignant-e-s accomplissent déjà un immense travail. Il faut les soutenir dans la réalisation de cette tâche supplémentaire.

Les enfants et les jeunes ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement globaux, d'un enseignement sur le pays d'accueil, y compris dans leur langue d'origine, d'un soutien scolaire pour les devoirs ainsi que d'un repas chaud par jour. L'accès à des soins médicaux ainsi qu'à des activités sportives et liées aux loisirs doit également être garanti.

En outre, il faut porter une attention particulière à la situation des jeunes qui ne sont plus soumis à la scolarité obligatoire. Ces derniers doivent suivre une formation durant au moins deux années afin de pouvoir chercher ensuite une place d'apprentissage.

Quant à la Confédération, elle doit mettre à disposition davantage de moyens pour réaliser le projet de «préapprentissage destiné aux réfugiés» et pour déterminer le potentiel d'apprentissage de ces personnes, y compris pour remédier au problème connu de pénurie de personnel qualifié. De plus, il est nécessaire de disposer d'une coordination claire entre les services fédéraux impliqués ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

La version détaillée de la prise de position du SSP se trouve en annexe.

Contact et informations:

Christine Flitner, secrétaire centrale SSP, secteur de la formation, 079 318 28 25

Katharina Prelicz-Huber, présidente nationale du SSP, 076 391 79 15